

Comme l'eau du baptême que le prêtre verse sur l'enfant, signifie la grâce sainte, divine et éternelle, qui est alors répandue dans son ame et dans son corps, et la purification du péché originel, afin que le royaume de Dieu soit éternel (ce qui renferme des biens immenses et infiniment plus grands que l'eau qui les signifie, etc.); de même aussi l'état de mariage est un sacrement, un saint signe extérieur de la chose la plus grande, la plus sainte, la plus digne de vénération, la plus sublime qui ait jamais été et qui sera jamais : savoir, il signifie l'union de la nature divine et humaine en Jésus-Christ. Car l'apôtre saint Paul dit : "Comme l'homme et la femme sont unis par les liens du mariage et sont deux en une chair"; de même la divinité et l'humanité ne font qu'un Christ." De plus, la chrétienté et Jésus-Christ ne font qu'un corps. Ceci est en effet, dit-il, un grand mystère, c'est-à-dire l'état de mariage représente une grande et sublime union. Un Dieu est homme, un Dieu se donne à l'homme et devient sa possession, de même que l'homme se donne à la femme et veut devenir sa possession. (Luth., t. I, Jéna, f. 170, a.)

Qu'on peut observer les Commandemens de Dieu.

S^o. On loue et remercie le Seigneur de ce qu'il ne conserve pas seulement sa doctrine dans les saintes Ecritures et sur la chaire de prédication ou dans la tradition vivante; mais de ce qu'il accorde même la grâce de pouvoir l'observer, et de ce qu'elle ne soit pas seulement prêchée, mais encore mise en pratique. Car il faut qu'il y ait sur la terre de pieux chrétiens et des saints encore vivans, qui aient une foi pure, qui fassent des œuvres de justice, comme l'exige notre symbole de foi : "Je crois en une sainte Eglise chrétienne, qui ne peut être fautive, et qui cependant devrait l'être, s'il n'y avait sur la terre des saints encore vivans, qui croient et pratiquent la parole de Dieu. Mais qu'ils soient encore sur la terre, ce n'est point là l'œuvre de l'homme, mais de la grâce divine. (Luth., t. V, Jéna, f. 115, a. écrit en 1530.)

Le prix des bonnes œuvres.

Je ne donnerais pas pour tout au monde un des mes sermons, une de mes instructions, un de mes *Pater*, ni aucune de mes bonnes œuvres quelque petite qu'elle soit; oui, je les estime plus que la vie de mon corps; qui est cependant, ou doit nous être plus chère que le monde entier. Car, si je fais une bonne œuvre, elle ne vient point de moi, mais de Dieu, qui l'a faite par moi et en moi. Qu'est-ce, en effet, que le monde entier en comparaison de Dieu et de son œuvre? (Luth., t. V, Jéna, f. 202, en 1530.)

Si l'on entend par mérite et récompense les heureux effets que les chrétiens ressentent comme fruit de la grâce et de la rémission des péchés, nous sommes d'accord; mais nous ne le serions pas, si l'on prétendait que par là ils deviennent déjà enfans de Dieu et héritiers de la vie éternelle. Tout ce que nous leur accordons, c'est que dans le ciel ils aient la consolation de reconnaître que Dieu ne laisse jamais de récompenser le bien qu'ils font ici-bas pour l'amour de Jésus-Christ.

Des souffrances.

Il faut que nous souffrions aussi quelque chose pour nous exercer à la patience; car il ne serait pas bon, si nous recevions dans ce monde la récompense de nos bonnes actions. Si Dieu récompensait tout sur la terre; que lui resterait-il encore à récompenser dans le ciel? (Luth., t. V, Jéna, f. 460, a. écrit en 1532, f. 461, a. f. 507, b.)

Combien la vraie doctrine est nécessaire.

Où la doctrine est fautive, tout est perdu, tout est sans mérite, œuvre, vie, souffrance, jeûne, prière, aumône, etc. (Luth., III, Jéna, f. 254, a.)

La nécessité de coopérer avec la grâce.

L'homme ne peut recevoir l'assurance de son salut par le ministère ou l'œuvre de l'évêque, parce qu'il ne la reçoit pas même de la grâce divine. C'est pourquoi, l'apôtre, écrivant aux Philipp., nous a dit (ch. II, v. 12.) de travailler à notre salut sans relâche, et avec crainte et inquiétude. Saint Pierre dit : "Si le juste peut à peine se sauver qu'en sera-t-il de l'impie et du pécheur? Oui, le chemin qui conduit à la vie est si étroit, que le Seigneur nous déclare par ses prophètes Amos et Zacharie, que ceux qui veulent se sauver, ressemblent à un tison arraché des flammes. Notre Seigneur Jésus-Christ nous annonce lui-même, en divers endroits de l'Ecriture, qu'il est difficile de parvenir à la béatitude éternelle." (Luth., t. I, Jéna, f. 6, b.)

Du purgatoire.

Pour ce qui concerne le purgatoire, je ne crains point de dire, qu'il faut y croire d'une foi ferme et inébranlable : car je suis sûr et certain, que les pauvres ames du purgatoire souffrent des peines inexprimables; et qu'on peut venir à leur secours par la prière, le jeûne, l'aumône, ou par quelque autre bonne œuvre. (Luth., t. I, Jéna, f. 160, b.)

Restez volontiers avec saint Augustin dans l'ignorance de ce que sont les ames dans le purgatoire : il suffit que vous sachiez qu'elles y souffrent les plus grandes douleurs, et qu'elles demandent votre secours. (Luth., t. I, Jéna, f. 431, b. en 1521.)

Que la vie paraît longue à ceux qui souffrent, et qu'elle paraît courte au contraire à ceux qui sont dans la joie ! Mais elle est une éternité pour ceux qui sentent intérieurement la douleur d'être abandonnés et séparés de Dieu. On dit avec raison, qu'une heure passée dans le purgatoire est plus amère et plus cruelle, que mille ans de soins temporels et de douleurs corporelles. (Luth., t. III, f. 2, b. écrit en 1526.)

Dites : "O Seigneur, mon Dieu ! Ayez pitié de mon ame et secourez-la

"tant qu'elle se trouve encore dans un état susceptible de secours!"—(Luth., Sermonnaire à l'usage de l'Eglise (Kirchenpostill), t. II, f. 57, a.)

Des indulgences.

A un simple fidèle il suffit de savoir que l'indulgence est une satisfaction pour les péchés. (Luth., t. I, Jéna, f. 165, b.)

Luther rétracte tout ce qui, dans la chaleur de la dispute, peut lui être échappé contre ces doctrines.

Quiconque ment, n'est certes pas de Dieu, et suspect en tout. (Luth., t. I, Jéna, f. 425, a.)

Si l'on me surprenait une fois dans de pareils mensonges et de telles sottises, il en serait fait de ma doctrine et de mon honneur, de mon autorité et de ma bonne foi. Chacun me regarderait avec raison comme un vaurien et un franc scélérat. (Luth., t. I, f. 368, b. Jéna.)

CORRESPONDANCE.

HYGIÈNE.

M. L'EDITEUR,

Je crois intéresser vos lecteurs et servir le public en vous offrant de tems à autre quelques courts articles d'Hygiène d'une utilité plus générale. Je ne ferai ordinairement que les copier dans un excellent petit ouvrage qui vient de me tomber entre les mains, ayant le soin cependant de les approprier autant que possible à notre climat et à nos besoins.

Secours à donner aux noyés.

On croit généralement que les noyés périssent à cause de la trop grande quantité d'eau qu'ils avalent; aussi a-t-on la dangereuse habitude de les suspendre par les pieds pour leur faire rendre, dit-on, le liquide entré dans leur poitrine. Rien n'est plus faux; car lorsqu'on ouvre les corps des personnes récemment noyées, on y trouve peu d'eau, assurément trop peu pour causer la mort. On périt parce qu'on ne peut respirer; que l'air nécessaire à la vie n'entre plus dans les poumons.

Ainsi l'on se gardera bien de secouer fortement ou de pendre par les pieds le noyé, ce qui lui ferait porter le sang à la tête et le ferait périr d'apoplexie, s'il devait échapper au premier accident. Il sera porté sur un brancard, la tête haute et à l'air, le corps placé sur le côté droit. Il serait trop long de le dépouiller de ses vêtements mouillés, il faut les couper avec des ciseaux. Il sera couché toujours sur le côté droit, dans un lit peu élevé, bassiné, plus haut à la tête qu'aux pieds. On soutiendra la tête du malade comme pour le faire vomir, et l'on fera sortir de la bouche l'eau et tout ce qui pourrait la remplir, en y introduisant les doigts. On fait respirer quelque odeur forte, comme l'alcali volatil, ou des allumettes souffrées; on chatouille l'intérieur des narines et les lèvres avec une barbe de plume; pendant qu'on s'occupera de ces soins, on n'en négligera pas d'autres; ainsi, une autre personne s'occupera à rechauffer le corps du noyé. Mais qu'on ne cherche pas à l'obtenir tout de suite, cela suffirait pour rendre tout infructueux; ce n'est que peu à peu qu'il doit récupérer sa chaleur naturelle. On appliquera à la plante des pieds, aux creux des aisselles, aux aines, de la cendre chaude renfermée dans des sachets, des briques chauffées, de la laine, des vessies remplies d'eau chaude, ce qu'on trouvera le plus commode et le plus expéditif. On les promènera successivement sur tout le corps; on le frottera avec une brosse ou de la flanelle sèche, qu'on pourra ensuite imbiber d'eau-de-vie. Les lavemens sont un secours efficace. On pourra les donner avec trois parties d'eau, une de vinaigre et un quart de sel commun. Il y a des personnes qui les donnent avec de la fumée de tabac, mais ce moyen est dangereux, c'est pourquoi l'on conseille d'avoir plutôt recours à l'autre, qui peut être aussi efficace, sans avoir les mêmes inconvéniens. On peut aussi faire entrer de l'air dans les poumons en introduisant dans une narine le tuyau d'un soufflet, en soufflant avec précaution, pendant qu'on tient l'autre narine fermée; on conseille aussi d'appuyer sur la poitrine et sur le bas-ventre alternativement. Un moyen extrême, lorsque le noyé ne revient pas à la vie, c'est de faire bruler sur le creux de l'estomac, sur les cuisses, les bras, de petits morceaux d'amadou, de coton, etc.

Lorsque, revenu à lui-même, le malade sera en état de boire et le pourra faire sans trop de difficulté, on lui fera prendre quelques cuillerées de vin chaud.

C'est dans l'emploi de ces secours que la persévérance est surtout nécessaire; ils ont été quelques fois employés plus de dix heures avant de pouvoir rappeler les noyés à la vie.

A. B.

BULLETIN.

Résignation du ministère.—Paroisse de St. Timothée.

Comme on voit par l'extrait de la *Minerve*, tous les membres du ministère viennent de résigner leur place, à l'exception de M. Daly. Cette résignation a été acceptée par le gouverneur. On ignore encore les raisons qui les ont engagés à cette démarche. M. Lafontaine a dit qu'il les expliquerait, quand le nouveau ministère serait formé. Dans tous les cas, la chose ne peut venir que de la mésintelligence entre le ministère et le gouverneur. Il n'est pas aisé de prévoir les éventualités de cette résignation. Il faudrait en savoir les motifs et connaître la composition du nouveau ministère. D'ailleurs, celui-ci ne pourra certainement pas se soutenir, au moins pour le présent.